

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 9 décembre 2024

N°2024-60 : Séance du Conseil d'administration du lundi 9 décembre 2024

Service : Direction

Référence : S.R.

Objet : COMITE LOCAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE COUERON- CPOM – AVENANT N°1

Le lundi neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à seize heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Couëron, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni salle Espace collaboratif sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, vice-Présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 0 (2^{ème} convocation).

Présents :

Mmes HAMEON, RAUHUT-AUVINET, FOUBERT, CORMERAIS, LE BERRE.
MM. JOYEUX, RECULEAU, SANZ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme GUERIN à Mme FOUBERT

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, DENIAUD, BEN BELLAL, GIRET, LECHEVALLIER, RADIGOIS
MM. ANDRIEUX, EVANO

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 8

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

La Ville souhaite favoriser le bien-être et la longévité des Couëronnais les plus âgés, en agissant dans les différents domaines de la vie quotidienne pour préserver l'autonomie, permettre un parcours résidentiel, assurer une veille auprès des plus fragiles et contribuer au maintien du lien social.

La Ville adhère depuis 2022 au réseau mondial « Ville amie des aînés » et a impulsé une animation autour d'une stratégie visant à décliner et promouvoir le « bien vieillir » à l'échelle du territoire avec ses partenaires associatifs et institutionnels.

En parallèle, le Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron (CLRPA-Couëron) est une association de coordination, de concertation, de réflexion, d'animation et de promotion en faveur des retraités et personnes âgées du territoire. Créée en 1982, elle comptait deux cent cinquante adhérents individuels, six associations membres et cinquante bénévoles individuels en 2023.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 9 décembre 2024

Par ses activités socioculturelles, d'information et d'animation, ainsi qu'au travers de l'accompagnement des personnes âgées fragiles et de leurs proches, le CLRPA-Couëron contribue à favoriser les conditions du « Bien Vieillir » sur le territoire.

Le CCAS et la Ville soutiennent cette association depuis de nombreuses années par la mise à disposition d'agents, le versement de subventions ainsi qu'au travers de la mise à disposition de matériel, de salles, et d'un soutien technique.

Lors des réunions du 15 avril 2024 du Conseil municipal de la Ville et du 11 avril 2024 du Conseil d'administration du CCAS, il avait été approuvé les modalités de soutien dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'association, la Ville et le CCAS.

Suite à la mobilité d'un agent et après échange avec l'association, il a été décidé de mettre fin au système de la mise à disposition de personnel du CCAS pour l'accomplissement des missions du CLRPA-Couëron, en lui permettant de se positionner directement comme employeur. Aussi, la fin de la mise à disposition d'agents auprès de l'association justifie l'établissement de l'avenant n°1 ci-joint sans que cela ne vienne réinterroger l'accompagnement financier et matériel porté par le CCAS auprès de cette association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°2024-41 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-24 du CCAS en date du 11 avril 2024 relative à la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron ;

Vu le projet d'avenant annexé à la présente ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

-approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,

-autoriser Madame la Vice-présidente, à signer l'avenant et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
B.P. 27 – 9, Place Charles-de-Gaulle
44220 COUERON – Loire-Atlantique

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 9 décembre 2024

Mme Guérin ne prend pas part au vote, au titre de la prévention de conflits d'intérêts au regard de leurs engagements au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 9 décembre 2024

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du 10/12/24 au 10/02/25
et transmise en préfecture le 10/12/24
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 9 décembre 2024



AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le **CCAS de Couëron**, représenté par Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-X du Conseil d'administration du CCAS en date du 9 décembre 2024,

désignée ci-après par « le CCAS »

D'UNE PART,

La **Ville de Couëron**, représentée par Ludovic Joyeux, 1^{er} adjoint, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-X du Conseil municipal en date du X décembre 2024,

désignée ci-après par « la Ville »

D'AUTRE PART,

ET :

Le **Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° W442002316 (avis publié au JO du 19 novembre 1982), ayant son siège social 7 boulevard François Blancho 44220 Couëron, représentée par Marie-Josée Bidaud, Claudine Brillet et Christian Vermeersch, Co-présidents de l'Association, agissant en cette qualité.

désignée ci-après par « l'Association »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Par délibération n°2024-41 du conseil municipal du 15 avril 2024 et par délibération n°2024-24 du conseil d'administration du CCAS du 11 avril 2024, la Ville et le CCAS ont conclu avec le Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron une convention d'objectifs et de moyens valable jusqu'au 22 avril 2027, afin de fixer les engagements respectifs de l'Association, de la Ville et du CCAS, au bénéfice des seniors de la commune.

La fin de la mise à disposition d'agents auprès de l'Association justifie l'établissement du présent avenant.

Article 1 :

Les dispositions prévues à l'article 3.1. « Mise à disposition de personnel » sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

 Hôtel de Ville – 8 place Charles de Gaulle – 44220 Couëron – Tél. : 02 40 38 51 00
Courriel : contact@mairie-coueron.fr - site internet : www.ville-coueron.fr
Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du lundi 9 décembre 2024



Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.



Fait à Couéron, le

P/L'Association,
Marie-Josée Bidaud
Claudine Brillet
Christian Vermeersch
Les co-présidents

P/Le CCAS
Geneviève Haméon
Vice-présidente du CCAS

P/La Ville
Ludovic Joyeux
1^{er} adjoint



CCAS de Couëron – 44220
Registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du conseil d'administration Bis du lundi 9 décembre 2024
Feuillet clôturant la séance

Liste des délibérations examinées

N° d'ordre délibération	Objet	Décision
2024-60	Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron (CLRPA Couëron) – CPOM – Avenant n°1	Approuvée

Liste des membres présents :

Mmes HAMEON, RAUHUT-AUVINET, FOUBERT, CORMERAIS, LE BERRE.
MM. JOYEUX, RECULEAU, SANZ.